

CCAS de Pignans

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DEL .14/2024

DATE DE LA CONVOCATION :

Le 06 septembre 2024

DATE DE PUBLICATION :

Le 1^{er} octobre 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le 12 septembre à 18h30, le Conseil d'Administration s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Président.

NOMBRE DE MEMBRES

Membres en exercice : 16

Membres présents : 13

Nombre de votants : 15

Etaient présents :

Mme BIGEL Anne-Marie, Mme BOUCHER Julie, M. BRUN Fernand, Mme DELOR Isabelle, Mme DUPONT Karine, Mme DURANDO Danielle, Mme GACNIK Marie-France, M. GAUTIER Franck, Mme THIERRY, M. RABILLER Noël, M. ROSSI Patrick, Mme SCOTTO Fabienne, Mme YZQUIERDO Laurence.

Procurations :

M. SEIGNOBOS Jean-Luc donne pouvoir à M. BRUN Fernand.
Mme VEZZOSO Andrée donne pouvoir à Mme BOUCHER Julie

Etaient absents :

Mme DOLE Stéphanie

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme GACNIK Marie-France ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DELIBERATION PORTANT SUR 1 DEMANDE DE BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

Monsieur le Président expose qu'afin de favoriser l'accès des jeunes au permis de conduire le Centre Communal d'Action Sociale de la commune propose une aide financière au permis de conduire, l'absence de ce dernier pouvant freiner l'accès à une formation ou un emploi.

Une campagne de communication et les inscriptions ont été ouvertes en 2024. Conformément aux délibérations n°10/2023 et n°02/2024, il convient de délibérer sur l'octroi d'une bourse au regard de la demande qui a été enregistrée.

Le montant de l'aide est accordé en contrepartie d'un engagement bénévole au cours d'actions en faveur de la commune et du Centre Communal d'Action sociale (CCAS) à hauteur de 14h00.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L.123-5 du Code de l'Action Sociale et Familiale,

VU les délibérations n°10/2023 du Conseil d'Administration en date du 9 novembre 2023 et n°02/2024 du Conseil d'Administration en date du 22 février 2024 relatives à la mise en place et aux conditions d'attribution des bourses d'aides au permis de conduire, BAFA et BNSSA,

ET APRES en avoir constaté,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ACCORDER une prime d'obtention au permis de conduire d'un montant de 300.00 €.

Article 2 :

DE DIRE que le/la bénéficiaire s'engagera bénévolement en faveur d'actions pour la commune et le CCAS à hauteur de 14h00.

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document en relation avec cette affaire.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures

POUR : 15 UNANIMITE

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Madame Marie-France GACNIK

Secrétaire de Séance

Monsieur Fernand BRUN

Président du CCAS

